

Procès Verbal de mise à disposition de biens établi en application des articles L.1321-1 à 1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale ;

Vu l'arrêté préfectoral du 19 juin 2000 portant création du Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées ;

Vu la délibération du Comité Syndical du SICTOM EST en date du 13 mars 2000 portant transfert de la compétence de traitement des déchets ménagers et assimilées au Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées ;

Il est convenu entre

Le SICTOM EST, représenté par son Président, M. Yvon MONTANE

D'une part,

Et

Le Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées, représenté par son Président, M. Francis DUPOUEY,

D'autre part,

Que les biens et équipements ainsi que les contrats y afférents sont mis par le SICTOM EST à disposition du Syndicat Mixte Départemental pour le Traitement des Ordures Ménagères et Assimilées à compter du 1^{er} janvier 2001 afin de lui permettre l'exercice de ses compétences.

La liste exhaustive des biens transférés, leur consistance, leur situation juridique ainsi que leur état et l'évaluation de leur remise en état éventuelle est la suivante :

A) BIENS IMMEUBLES

I. CONSISTANCE

1) Bâtiments

a) Surface bâtie hors œuvre

Sur copie conforme
Le Directeur

Laurent PEREZ

Désignation des bâtiments (fonction principale)	Nombre de niveaux (sous- sol compris)	Surface bâtie au sol (emprise)	Surface développée hors œuvre de tous les niveaux
Bâtiment incinérateur	3	108 m ²	133 m ²
Total hors œuvre (m ²)			133

b) Surface utile des locaux

Désignation des locaux	Nombre de locaux	Surface utile totale en m ²
Bâtiment incinérateur	2	120

c) Surface des bâtiments démontables

-
-
- 

2) Aires non bâties (en m²)

-
-
- 

3) Surface des terrains au cadastre (en m²)

- 6607 m²

4) Nature des toitures

Bac acier

5) Mode de chauffage

Électrique

II. SITUATION JURIDIQUE

1) Les terrains

Propriétaire : SICTOM EST

Références cadastrales : 1057, 1059, 1063, 375

2) Les bâtiments

Propriétaire : SICTOM EST

3) Les bâtiments démontables

4) Servitudes connues

- Droit de passage concédé par le SICTOM EST au Syndicat Mixte sur le chemin d'accès

III. ÉTAT DES BIENS ET ÉVALUATION DE LEUR REMISE EN ÉTAT

1) Appréciation globale sur l'état des biens

Catégorie d'ouvrage	Année de réalisation ou de rénovation	État des biens	Description des principaux désordres	Existence d'études ou de devis
Hangar métallique	1988	Moyen	Couverture oxydée	non

2) Commentaires éventuels relatifs à certains équipements et bâtiments

Voirie et espaces extérieurs : État moyen

Réseaux : RAS

Sécurité : 8 extincteurs

Gros œuvres : État moyen

3) Travaux en cours

NEANT

IV. NATURE DES CONTRATS, OBLIGATIONS, CONCESSIONS ET AUTORISATIONS DIVERSES

Liste des contrats et montants annuels TTC

- EDF : 40 129 F/an
- Eau potable : 10 000 F/an environ
- Télécom : 2 261 F/an
- Entretien extincteurs : 2 087 F/an

B) BIENS MEUBLES

I. SITUATION JURIDIQUE

Sont concernés par le transfert de biens, tous les biens meubles utilisés pour l'exercice de la compétence des traitement des déchets ménagers, quel que soit le régime d'acquisition ou de propriété.

II. CONSISTANCE

1) Liste des équipements d'une valeur de remplacement supérieure à 5 000 Francs TTC environ, et de tout le matériel informatique

Nature	Nombre	Nature	Nombre
Four d'incinération des Ordures Ménagères	1		
Armoires électriques	2		
Tracteur	1		
Remorque	1		

2) Remarques concernant l'ensemble du mobilier, matériel ou équipement

NEANT

III. ÉTAT DES BIENS ET ÉVALUATION DE LEUR REMISE EN ÉTAT

1) Liste des équipements d'une valeur unitaire de remplacement inférieure à 5 000 F TTC

Nature	État des biens (répartition en pourcentage)					
	Neuf	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Total
Matériel de bureau						NEANT
Outils/Atelier						NEANT
Petit mobilier						NEANT
Matériel d'entretien des espaces verts						NEANT

Matériel d'entretien des locaux						NEANT
---------------------------------	--	--	--	--	--	-------

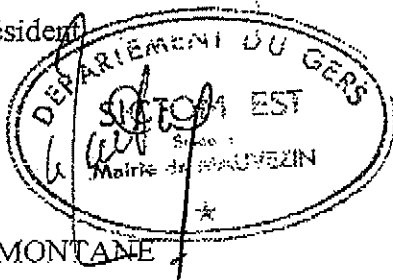
2) Liste des équipements d'une valeur unitaire de remplacement supérieure à 5 000 F TTC. et de tout le matériel informatique

Nature	État des biens (répartition en nombre)					
	Neuf	Bon	Moyen	Médiocre	Mauvais	Total
Four d'incinération					1	1
Armoires électriques			2			2
Tracteur			1			1
Remorque				1		1

Fait à Mauvezin, le 17 décembre 2001

Pour le SICTOM EST

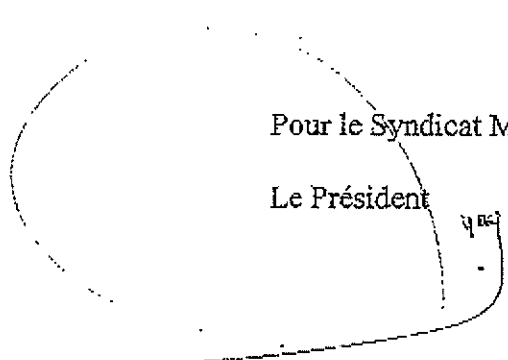
Le Président



Yvon MONTANE

Pour le Syndicat Mixte

Le Président



Francis DUPOUEY

Reçu au bureau
des Collectivités locales

le

- 7 JAN. 2002



